

LE 555 10/03/21

L'autorité des directeurs d'école débattue mercredi au Sénat

18h06 , le 9 mars 2021

- Par
- [Marie Quenet](#)

ABONNÉS

Les sénateurs examinent mercredi la proposition de loi visant à améliorer le quotidien des directeurs d'école, votée en juin dernier à l'Assemblée nationale.

La proposition de loi visant à améliorer le quotidien des directeurs d'école, votée en juin dernier à l'Assemblée nationale, sera examinée mercredi par les sénateurs. Au menu : la création d'un "emploi fonctionnel" de directeur d'école, ses missions essentielles, l'avancement, la formation ou les plans de sécurité. Mais l'essentiel des débats portera... sur l'autorité fonctionnelle de cet enseignant à responsabilité. Car c'est le principal changement par rapport au texte transmis par l'Assemblée : les sénateurs ont supprimé, en commission, l'absence d'autorité hiérarchique du directeur d'école sur les professeurs de son établissement.

Trois amendements, défendus par Max Brisson (Les Républicains), prévoient même de lui confier une autorité fonctionnelle sur ces derniers afin d'assurer sa mission d'organisation de l'école (mais sans lui donner la possibilité de les évaluer, ni de les noter, mission qui resterait celle des inspecteurs). Ceci, pour l'ensemble des écoles ou pour les plus grosses (de huit ou treize classes).

Le Snuipp-FSU, syndicat majoritaire chez les instituteurs, est opposé à cette évolution

"Cela va forcément entraîner une charge de travail supplémentaire", dénonce déjà Guislaine David, la secrétaire générale du Snuipp-FSU, syndicat majoritaire chez les instituteurs, opposée à cette évolution. Avec d'autres (CGT education, Snudi Fo, Sud éducation Solidaires), elle prône plutôt un allègement des tâches administratives, une aide pour les accomplir ou une amélioration des décharges d'heures d'enseignement. Selon une enquête menée par le ministère de l'Éducation, seuls 11% des directeurs souhaitaient avoir un véritable statut de chef d'établissement (avec autorité sur les collègues).

Au SE-Unsa, autre syndicat d'enseignants, on suivra également les débats avec attention. "On peut renforcer les attributions du directeur d'école, notamment son rôle de chef d'équipe, et lui donner les moyens de pleinement les mettre en œuvre, estime Stéphane Crochet, le secrétaire général. Mais il ne faut pas en faire un évaluateur, ni un supérieur hiérarchique".